

RECUEIL UNIQUE TARIFAIRE

SOMMAIRE

Direction des Services Techniques

- Redevances d'occupation du domaine public
- Location des salles municipales

pages 3 à 5

pages 6 à 8

Direction de l'Education et de la Vie Scolaire

- Activités péri et extra scolaires

pages 9 à 13

Direction de la Culture

- Ateliers et écoles de pratiques artistiques
- Cinéma « Le Flandria »
- Médiathèque municipale « Au Fil des Mots »
- Musée Benoît-de-Puydt et Ecole Dentellière
- Direction culture
- Film Friendly

page 14-16

page 17

pages 18

pages 18-19

page 19-20

page 20-22

Direction des Services à la Population

- Concessions dans les cimetières

page 23

Direction Générale des Services

- Tarification – Interventions mutualisées de la main d'œuvre municipale

page 24

Espace Part'age Joséphine Baker

- Adhésion
- Tarifs activités
- Conditions particulières
- Centres de loisirs « ados » - Règles
- Cas particuliers
- Tarification centres de loisirs « ados »
- Tarification petite crèche

Page 25

Page 25

page 25

page 26

Page 27

Page 27

Page 28

Page 28

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Marchés de Plein Air	Abonnement pour 6 mois	16,80 €	ml
	Abonnement branchement électricité pour 6 mois	72,00 €	forfait
	Commerçants de passage	2,10 €	ml/passage
	Minimum de facturation pour tout étalage	4,20 €	par passage
	Branchement électrique	3,00 €	par passage
	Associations bailleuloises occupant un emplacement dans un but non lucratif	gratuit	
	Associations, commerçants sédentaires ou exposants invités par la municipalité	gratuit	
	Des réductions pourront être accordées selon les situations suivantes : Restriction ou fermeture des marchés, arrêts maladie du commerçant sur présentation d'un certificat médical (minimum 3 absences consécutives)		
Foires - Kermesses - Fêtes Foraines	Fête Foraine pour la période de Carnaval		
	Forfait pour la manifestation	1,80 €	forfait/m²
	Droit par appareil distributeur perçu en une seule fois	18,00 €	forfait
	Commerçants ambulants de passage occupant les trottoirs à l'occasion de foires ou festivité diverses	42,00 €	par passage
	Marchands de denrées alimentaires	2,10 €	forfait/m²
	Fêtes Foraines d'été, de fin d'année et de quartiers		
	Forfait pour la manifestation	1,20 €	par m²
	Commerçants ambulants de passage occupant les trottoirs à l'occasion de foires ou festivité diverses	42,00 €	par passage
	Droit par appareil distributeur perçu en une seule fois	18,00 €	forfait/visite
	Marchands de denrées alimentaires	1,80 €	forfait/m²
	Stationnement des véhicules sur la Grand'Place et autres parkings		
	Par véhicules légers, camions, remorques et caravanes durant le Carnaval	18,00 €	forfait/véhicule
	Par véhicules légers, camions, remorques et caravanes autres manifestations	12,00 €	forfait/véhicule
Cirques	Cirque installation d'un cirque ou d'un chapiteau sur la Grand'Place Charles de Gaulle		
	le 1 ^{er} jour	324,00 €	forfait
	jours supplémentaires	108,00 €	forfait
	Cirque installation ou d'un chapiteau dans un autre lieu		
	le 1 ^{er} jour	162,00 €	forfait
	jours supplémentaires	54,00 €	forfait
	caution avant installation	1 200,00 €	forfait
	Pénalités pour le non-respect de l'engagement pris auprès de la Commune lors de la signature de la demande d'emplacement	1 200,00 €	forfait

Cirques	Redevances nettoyage			
	Remise en état de l'emplacement	24,00 €	forfait/heure/agent	
	Retrait des affiches	24,00 €	forfait/heure/agent	
	Les journées d'installation et de démontage ne sont pas soumises à facturation s'il n'y a pas de recettes financières durant ces 2 journées			
Terrasses et Objets	Terrasses ouvertes	Zone 1*	Zone 2**	
	Tarification annuelle par année civile	13,20 €	8,00 €	par m²
	Cette taxe est due par les cafetiers, débitants de boissons et restaurateurs disposants de tables et chaises devant leur commerce			
	Terrasses fermées ou semi-fermée par tout matériaux ajoutés (soumis à autorisation préalable)			
	Tarification annuelle par année civile	22,50 €	13,50 €	par m²
	Pare-vent ou délimitateur de terrasses (26 et 15 euros)	33,60 €	16,80 €	par an/article
	Rôtisseries (30 et 15 euros)	33,60 €	16,80 €	par an/article
	Etals ou présentoirs d'articles soumis à la vente fleurs ou autres	33,60 €	16,80 €	mètre/an
* Zone 1 dont la situation commerciale est privilégiée : La Grand Place, Rue d'Occident, Rue d'Ypres jusqu'au n° 39, Rue de Lille jusqu'à la Rue Edmond de Cousse-maker, Rue de Cassel jusqu'à la Place Plichon	Objets publicitaires, chevalets, panneaux d'informations, mannequins, oriflammes, cartes ou menus, matériels nécessaires à la vente (ex : congélateurs, ou frigos)	33,60 €	16,80 €	par an/article
	Stationnement sur la Grand'Place Charles de Gaulle			
	Stationnement permanent de friteries, de pizzerias, de crêperies ou de tout autre véhicule de restauration rapide	480,00 €	par mois	
	Stationnement occasionnel de friteries, de pizzerias, de crêperies ou de tout autre véhicule de restauration rapide sur le Place Charles de Gaulle	22,80 €	par jour	
	Stationnement occasionnel de véhicules techniques pour tournage	12 € pour les voitures 36 € pour les camions	par jour	
	Stationnement autres lieux			
	Stationnement Permanent de friteries, de pizzerias, de crêperies ou de tout autre véhicule de restauration rapide dans les autres quartiers et dans les hameaux	240,00 €	par mois	
	Stationnement Occasionnel de friteries, de pizzerias, de crêperies ou de tout autre véhicule de restauration rapide dans les autres quartiers et dans les hameaux	11,40 €	par jour	
Droits de stationnements	Stationnement de friteries, de pizzerias, de crêperies ou de tout autre véhicule de restauration rapide à l'occasion des festivités	60,00 €	par jour	

	Stationnement occasionnel de véhicules techniques pour tournage	12 € pour les voitures 36 € pour les camions	par jour
	Exposition de voitures ou autres objets		
	Forfait occupation permanente à l'année	180,00 €	forfait/véhicule
Vente proportionnelle sur l'ensemble du territoire de la Commune			
	Droit de Place	2,10 €	le m ² /jour
	Forfait location de matériel	90,00 €	forfait
Permission de voirie			
	L'Auberge du Dikke Buuk - Rue d'Ypres	88,80 €	m ² /an
	Implantation d'un distributeur automatique de denrées ou autres matériels	88,80 €	m ² /an
Mobilier urbain destinés à la micro-signalisation commerciale			
	Par lattes en HT	12,00 €	unité/an
Stationnement pour taxi			
	Sur voie publique payable par trimestre d'avance conformément à la circulaire du 1er Août 1982	8,20 €	forfait/mois
Occupation temporaire de la voie publique : bennes - remorques - camions bennes - échafaudages - palissades de chantiers - goulottes - conduite ou câblés - dépôt divers			
Benne, remorque et camion benne		24,00 €	par unité/jour
Echafaudage de pied, roulant ou sur tréteaux			
	Surface inférieure à 10 m ²	1,80 €	m ² /jour
	Surface supérieure à 10 m ²	2,40 €	m ² /jour
Echafaudage volant ou éventail		0,50 €	ml/jour
Palissade de chantier		6,00 €	ml/semaine
Goulotte en surplomb du domaine public		6,00 €	par unité/jour
Conduite ou câble aérien en occupation temporaire		3,60 €	ml/semaine
Dépôts divers de matériels ou équipements déposés sur le domaine public tels que :			
	Baraques de chantier, matériaux, conteneurs, bétonnières, compresseurs, monte-charge, etc...	14,40 €	m ² /semaine
Prêt de Matériel aux particuliers et/ou associations selon les circonstances (participation conjointe avec nos services, manifestation à but non lucratif etc.....)			
	Barrières de type Vauban	6,00 €	l'unité
	Barrières de type Héras	6,00 €	l'unité
	Chaises	2,40 €	l'unité
	Drapeaux	12,00 €	l'unité
	Grilles d'exposition	7,20 €	l'unité
	Matériel de sonorisation	60,00 €	l'unité
	Podium	12,00 €	l'unité
	Tables	12,00 €	l'unité
	Caution pour détérioration du matériel	600,00 €	par emprunt
Restitution de la caution après vérification du matériel et règlement de la facture			
	Facturation matériel détérioré ou non restitué	120,00 €	l'unité
	Forfait installation (montage, démontage et transport du matériel)	120,00 €	par emprunt
	Forfait transport du matériel	60,00 €	par emprunt

	Salle des fêtes (rue de Lille)	Salle des fêtes de la Crèche et d'Outtersteene	Salle Yourcenar	Salle Péguy	Salle Mille Club
	Associations bailleuloises				
Par 1/2 journée	-	60,00 €	60,00 €	36,00 €	36,00 €
Par jour la semaine	180,00 €	108,00 €	108,00 €	60,00 €	60,00 €
Par jour le week-end et jour férié	204,00 €	-	-	-	-
Jour férié (en semaine)	204,00 €	120,00 €	120,00 €	72,00 €	72,00 €
Le week-end	300,00 €	180,00 €	180,00 €	108,00 €	108,00 €
Forfait nettoyage	160,00 €	120,00 €	120,00 €	100,00 €	100,00 €
Forfait location de vaisselle	60,00 €	60,00 €	-	-	-
	Particuliers Bailleulois				
Par 1/2 journée	-	120,00 €	120,00 €	78,00 €	78,00 €
Par jour la semaine	378,00 €	234,00 €	234,00 €	132,00 €	132,00 €
Par jour le week-end et jour férié	432,00 €	-	-	-	-
Jour férié (en semaine)	432,00 €	270,00 €	270,00 €	150,00 €	150,00 €
Le week-end	648,00 €	408,00 €	408,00 €	240,00 €	240,00 €
Forfait nettoyage	160,00 €	120,00 €	120,00 €	100,00 €	100,00 €
Forfait location de vaisselle	60,00 €	60,00 €	-	-	-
	Extérieurs et Entreprises				
Par 1/2 journée	-	210,00 €	210,00 €	180,00 €	180,00 €
Par jour la semaine	660,00 €	360,00 €	360,00 €	240,00 €	240,00 €
Par jour le week-end et jour férié	756,00 €	-	-	-	-
Jour férié (en semaine)	756,00 €	420,00 €	420,00 €	276,00 €	276,00 €
Le week-end	1140,00 €	540,00 €	540,00 €	360,00 €	360,00 €
Forfait nettoyage	160,00 €	120,00 €	120,00 €	100,00 €	100,00 €
Forfait location de vaisselle	60,00 €	60,00 €	-	-	-

Boulo-drome	Club House Salle Legrand Grube	Maison de la vie associative et citoyenne		Mur d'escalade de la salle Legrand Grube	Terrain Synthétique	Chalet Winter-feest
		Salle du Marais	Salle Gargantua			
Associations & Entreprises uniquement						
132,00 €	144,00 €	204,00€	204,00€	65 € / heure (sous la responsabilité d'un éducateur sportif possédant le brevet d'état option escalade)	30€ / heure	50€ / Chalet
228,00 €	264,00 €	360,00€	360,00€			
264,00 €	-	-	-			
264,00 €	-	420,00 €	420,00 €			
-	-	660,00 €	660,00 €			
80,00 €	-	100,00 €	100,00 €			

Les tarifs s'entendent pour la mise à disposition des salles avec leurs équipements et installations. Ils n'incluent pas l'enlèvement des ordures ménagères et des déchets recyclables qui devront être remontés par les utilisateurs des salles.

Pour les événements générant beaucoup de déchets, la Ville met à disposition des organisateurs de bacs noirs et de bacs jaunes facturés au tarif « collectivités » fixé par Cœur de Flandre Agglo dans le cadre de la redevance incitative (REOMi) auquel s'ajoutera un forfait « livraison/enlèvement » de 50 € pour un bac noir et un bac jaune.

Tarifs applicables par bac :

Contenance des bacs	Ordures ménagères résiduelles	Déchets recyclables
240 litres	9,70 €	4,85 €
770 litres	31,11 €	15,55 €

Ces tarifs évolueront conformément aux tarifs de Cœur de Flandre Agglo sans qu'une nouvelle délibération ne soit nécessaire.

Le forfait nettoyage comprend le nettoyage des sols et des sanitaires.

Les particuliers bailleulois bénéficient de la gratuité pour une des salles municipales pour fêter leur 100ème anniversaire.

Il sera procédé au remboursement partiel ou total du montant de la location si :

- un désordre technique, constaté par un agent municipal, a empêché l'utilisation normale de la salle, à savoir :

- Panne électrique (excepté les coupures de courant déclenchées par un limiteur de son),
- Panne d'un appareil de cuisson,
- Dégâts des eaux,
- Panne de chauffage.

- par précaution, dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, si le demandeur se voit dans l'impossibilité ou renonce à organiser l'évènement pour lequel la salle devait être mise à disposition ou si la Commune se voit dans l'obligation d'annuler la mise à disposition de ladite salle. Cette disposition s'applique aux mises à disposition à compter du 16 mars 2020 et pendant toute la durée de la crise sanitaire.

Spécificités des associations bailleuloises d'intérêt général *:

Pour les associations bailleuloises d'intérêt général, il est précisé qu'elles bénéficient :

- d'une gratuité, deux fois par année civile,
- de la gratuité pour toutes leurs manifestations ne donnant pas lieu à un droit d'entrée ou à une recette,
- de la gratuité pour toutes leurs manifestations ouvertes au public dont les bénéfices sont reversés à une œuvre caritative.
- de la gratuité pour le forfait location de vaisselle

** Uniquement les associations dont l'activité principale et régulière est exercée sur le territoire communal, une simple domiciliation administrative n'étant pas suffisante.*

Les administrations bailleuloises ainsi que les partenaires institutionnels bénéficient de la gratuité de toutes les salles municipales pour leurs manifestations.

Les associations des villes jumelées bénéficient des mêmes conditions tarifaires que les associations bailleuloises.

Paie ment :

Le versement s'effectue de la manière suivante :

Acompte	20%	Règlement à la signature du contrat de location <i>Si annulation du fait du loueur, cet acompte ne sera pas restitué.</i>
Solde	80%	Règlement une semaine avant la manifestation.

Pénalités

Lors de l'état des lieux sortant, il pourra être appliqué, les pénalités suivantes :

Matériel d'entretien cassé ou manquant	5 € par élément
Vaisselle cassée (si gratuité de la salle pour les associations)	2.50€ par élément
Table détériorée	200 €
Chaise détériorée	80 €
Absence de nettoyage de la vaisselle	200 €
Absence de nettoyage des locaux et des abords extérieurs	300 €
Nuisances sonores constatées par le service tranquillité publique	100% du montant de la location
Dégradations importantes, vandalisme	100% du montant de la location + facturation selon devis de réparation
Pénalité pour non-respect du tri par poubelle	50 €

DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE LA VIE SCOLAIRE

ACTIVITES PERI ET EXTRA SCOLAIRES :

Il est fixé les règles et tarifs suivants applicables à partir du 1^{er} octobre 2026 :

- En cas de non-réservation préalable du repas, des espaces éducatifs périscolaires et de l'étude, le tarif appliqué sera le tarif habituel majoré de un euro
- Les tarifs appliqués aux repas comprennent l'animation de la pause méridienne en période scolaire,
- **Modalités d'annulation des réservations et de remboursement**
En cas d'absence de l'enfant pour l'un des motifs suivants : raison médicale, déménagement, participation à un stage ou à une activité organisée par l'Éducation nationale, exclusion temporaire ou définitive, ou événement exceptionnel (décès, accident, intempéries, cause nationale, etc.), les prestations réservées et non consommées pourront être annulées.
Selon la situation, la régularisation sera effectuée : par déduction du montant correspondant sur la facture suivante (avoir), lorsque l'enfant fréquente régulièrement les activités périscolaires ou extrascolaires ; ou, à défaut, par remboursement des sommes correspondantes.
- Toute activité commencée est due,
- Le tarif est calculé à partir du Quotient Familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales, sous réserve de la transmission de l'attestation CAF ou de l'autorisation de consultation du compte CAF famille au service régies, ou calcul assimilé (feuilles d'imposition, MSA) ; la mise à jour est effectuée au 1^{er} du mois suivant la réception des documents précités.
- Les enfants des agents communaux et du CCAS bénéficient du tarif « familles résidant à Bailleul » au titre de leur résidence administrative,
- Pour les bailleulois, la gratuité est accordée au travers du CCAS à partir du 4^{ème} enfant, à condition que le foyer de référence se situe dans les cinq premières tranches (Quotient familial entre 0 et 1 200 €),
- Les enfants des familles installées sur l'aire d'accueil des gens du voyage, les enfants des familles hors commune inscrits en classe ULIS et classe UEMA (considérées comme classes de secteur), ainsi que les enfants des familles de forains et du cirque scolarisés sur la commune bénéficient des tarifs applicables aux familles bailleuloises pendant la durée de leur séjour sur présentation d'une attestation ou reçu de placement,
- Les enfants hébergés dans les familles d'accueils bailleuloises, les enfants des familles réfugiées hébergées dans les familles bailleuloises, ainsi que les enfants des familles demeurant sur le Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile bénéficieront d'un avantage tarifaire correspondant à la tranche 1 (Quotient familial entre 0 et 350 €),
- Dans le cadre des espaces éducatifs Périscolaires et accueils péri-loisirs du soir, le 3^{ème} retard constaté au cours de l'année scolaire ou lors des ALSH fera l'objet d'une facturation forfaitaire de 6,50 € par enfant et par retard.
- Cas exceptionnel : en cas de survenue de pandémie (tel que le COVID 19) ou tout autre événement exceptionnel d'ampleur nationale, entraînant une fermeture de classe ou d'école, les réservations péri et extrascolaires ne seront pas facturées.

**A DESTINATION DU PERSONNEL COMMUNAL, DU C.C.A.S., AU PERSONNEL ENSEIGNANT ET DES
ADMINISTRATIONS LOCALES, AUX CONTRATS AIDES, AUX SALAIRES DE L'ASSOCIATION
INTERMEDIAIRE ET AUX STAGIAIRES**

Il est fixé des règles et tarifs suivants :

CATÉGORIES	Tarifs du repas
Pour les personnels concernés :	
- dont l'indice majoré est supérieur à 466	4,20 € TTC
- dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 466	4,20 € - la subvention interministérielle

Ces recettes peuvent bénéficier du taux de TVA réduit de 10 % en application de l'article 279 du Code Général des Impôts.

Il conviendra d'appliquer, sans qu'il soit besoin d'en délibérer à nouveau, la subvention interministérielle pour repas accordée aux agents de la Fonction Publique, dont **l'indice majoré est égal ou inférieur à 466**, conformément au taux en vigueur fixé pour l'année en cours par circulaire interministérielle, cette circulaire intervenant chaque année au cours du 1^{er} trimestre.

ÉCHANGES SCOLAIRES :

Dans le cadre de l'organisation d'échanges scolaires, des élèves des classes extérieures peuvent prendre leurs repas dans les différents restaurants scolaires des écoles publiques de Bailleul.

Le tarif de la restauration lors d'échanges scolaires est fixé à **4,30 €**. La facture est établie au nom de l'école extérieure invitée pour l'ensemble des élèves.

CLASSES CIVIQUES :

Dans le cadre de l'organisation des classes civiques, il a été prévu que les élèves concernés des écoles publiques et privés prennent leur repas dans le cadre de la restauration scolaire.

Pour les élèves des écoles publiques, le tarif appliqué est celui de la restauration scolaire (en fonction du Quotient Familial).

Pour les écoles privées, le tarif de la restauration lors des classes civiques est fixé à **3,50 €**. La facture est établie au nom de l'école privée pour l'ensemble des élèves ayant pris leurs repas.

LES ESPACES ÉDUCATIFS PERISCOLAIRES (EEPS) :

Les espaces éducatifs, agréés par la Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), proposent quotidiennement des activités encadrées par des animateurs qualifiés, titulaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur ou du Certificat d'Aptitude Professionnelle de la « Petite Enfance ».

HORAIRES :

- Etudes : dès la fin des cours jusqu'à 17 h30
- EEPS :
 - Maternels :
 - matin : dès 7h30 jusqu'au démarrage des cours
 - soir : dès la fin des cours jusque 18h30
 - Elémentaires :
 - matin : dès 7h30 jusqu'au démarrage des cours
 - soir : dès la fin de l'étude jusque 18h30

LES ACCUEILS PERI LOISIRS :

Lors des centres de loisirs, les animateurs accueillent matin et soir les enfants avant et après les horaires des centres.

- Accueil péri loisirs :
 - Matin : 7h30 – 9 h
 - Après-midi : 17h – 18h30

La tarification des Accueils collectifs de mineurs (ACM) sera proratisée en cas de jours fériés et de fermeture sur décision de la collectivité.

Tarifs Bailleulois*										
Quotient familial	Restauration scolaire, périscolaire ou extrascolaire et veillée avec repas	Temps périscolaire / loisirs				Accueils de loisirs				
		Espaces éducatifs périscolaires		Étude	Accueil péri-loisirs matin/soir	ACM semaine sans repas	ACM petites vacances semaine sans repas	Mercredi découverte 1/2 journée	KAP'ADOS 1/2 journée	Nuitée camping
		Élémentaire matin et soir / Maternelle matin	Maternelle soir							
000-350	0,52 €	0,31 €	0,62 €	0,31 €	0,62 €	5,16 €	5,16 €	1,19 €	1,19 €	2,58 €
351-550	0,83 €	0,36 €	0,72 €	0,36 €	0,72 €	7,23 €	7,23 €	1,34 €	1,34 €	2,74 €
551-700	1,03 €	0,41 €	0,88 €	0,41 €	0,88 €	9,29 €	9,29 €	1,55 €	1,55 €	2,89 €
701-900	1,44 €	0,52 €	1,03 €	0,52 €	1,03 €	11,36 €	11,36 €	1,86 €	1,86 €	3,10 €
901-1200	1,65 €	0,62 €	1,19 €	0,62 €	1,19 €	15,49 €	15,49 €	2,27 €	2,27 €	3,35 €
1201-1500	2,06 €	0,72 €	1,39 €	0,72 €	1,39 €	19,62 €	19,62 €	2,74 €	2,74 €	3,61 €
1501-1800	2,48 €	0,88 €	1,60 €	0,88 €	1,60 €	24,78 €	24,78 €	3,20 €	3,20 €	3,92 €
1801-2000	2,89 €	1,03 €	1,86 €	1,03 €	1,86 €	29,94 €	29,94 €	3,72 €	3,72 €	4,23 €
2000-2500	3,10 €	1,24 €	2,22 €	1,24 €	2,22 €	35,10 €	35,10 €	4,23 €	4,23 €	4,53 €
2501 et +	3,41 €	1,44 €	2,58 €	1,44 €	2,58 €	41,30 €	41,30 €	4,75 €	4,75 €	5,06 €

*En cas de non-réservation préalable d'un repas de cantine, d'une participation à l'étude ou aux temps périscolaires, le tarif appliqué sera le tarif habituel majoré de 1 €. Toute réservation effectuée sera due, même en cas d'absence de l'enfant.

Tarifs non Bailleulois*										
Quotient familial	Restauration scolaire, périscolaire ou extrascolaire et veillée avec repas	Temps périscolaire / loisirs				Accueils de loisirs				
		Espaces éducatifs périscolaires		Étude	Accueil péri-loisirs matin/soir	ACM semaine sans repas	ACM petites vacances semaine sans repas	Mercredi découverte 1/2 journée	KAP'ADOS 1/2 journée	Nuitée camping
		Élémentaire matin et soir / Maternelle matin	Maternelle soir							
000-350	3,61 €	2,06 €	3,10 €	2,06 €	3,10 €	46,46 €	46,46 €	6,19 €	6,19 €	8,26 €
351-550	3,77 €	2,17 €	3,20 €	2,17 €	3,20 €	48,53 €	48,53 €	6,30 €	6,30 €	8,36 €
551-700	3,92 €	2,27 €	3,35 €	2,27 €	3,35 €	50,60 €	50,60 €	6,40 €	6,40 €	8,52 €
701-900	4,08 €	2,48 €	3,51 €	2,48 €	3,51 €	52,66 €	52,66 €	6,60 €	6,60 €	8,67 €
901-1200	4,23 €	2,68 €	3,72 €	2,68 €	3,72 €	56,79 €	56,79 €	7,00 €	7,00 €	8,93 €
1201-1500	4,39 €	3,10 €	4,23 €	3,10 €	4,23 €	61,95 €	61,95 €	7,33 €	7,33 €	9,19 €
1501-1800	4,54 €	3,61 €	4,75 €	3,61 €	4,75 €	67,11 €	67,11 €	7,64 €	7,64 €	9,50 €
1801-2000	4,70 €	4,23 €	5,26 €	4,23 €	5,26 €	72,27 €	72,27 €	8,05 €	8,05 €	9,81 €
2000-2500	4,85 €	4,75 €	5,78 €	4,75 €	5,78 €	77,44 €	77,44 €	8,57 €	8,57 €	10,22 €
2501 et +	5,68 €	5,37 €	6,30 €	5,37 €	6,30 €	82,60 €	82,60 €	9,09 €	9,09 €	10,63 €

*En cas de non-réservation préalable d'un repas de cantine, d'une participation à l'étude ou aux temps périscolaires, le tarif appliqué sera le tarif habituel majoré de 1 €. Toute réservation effectuée sera due, même en cas d'absence de l'enfant.

DIRECTION DE LA CULTURE

ATELIERS ET ÉCOLES DE PRATIQUES ARTISTIQUES :

Tarifs Bailleulois						
Quotient Familial	Ecole Municipale d'Arts Plastiques					
	Cours		Histoire de l'art		Cours + Histoire de l'art	
	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes
000-350	21,00 €	42,00 €	16,00 €	26,00 €	26,00 €	58,00 €
351-550	24,00 €	45,00 €	21,00 €	29,00 €	35,00 €	65,00 €
551-700	28,00 €	50,00 €	26,00 €	32,00 €	44,00 €	71,00 €
701-900	34,00 €	55,00 €	32,00 €	37,00 €	55,00 €	82,00 €
901-1200	39,00 €	64,00 €	37,00 €	42,00 €	66,00 €	96,00 €
1201-1500	45,00 €	73,00 €	42,00 €	48,00 €	77,00 €	110,00 €
1501-1800	53,00 €	84,00 €	48,00 €	53,00 €	90,00 €	126,00 €
1801-2000	61,00 €	96,00 €	53,00 €	58,00 €	104,00 €	144,00 €
2000-2500	72,00 €	108,00 €	58,00 €	69,00 €	120,00 €	167,00 €
2501 et +	85,00 €	122,00 €	64,00 €	85,00 €	138,00 €	197,00 €

- En ce qui concerne les agents municipaux qui résident hors de la commune, ils bénéficient ainsi que leurs enfants du tarif bailleulois.

- En ce qui concerne les familles habitant Bailleul, à partir du 4^{ème} enfant, à condition que la famille ne soit pas imposée sur le revenu au titre de la dernière année d'imposition, la gratuité est accordée par le Centre Communal d'Action Sociale.

- Les ateliers théâtre et les cours des écoles de musique, d'arts plastiques, d'histoire de l'art et de dentelle bénéficient de 2 séances d'essai gratuites. Le paiement sera sollicité, dès la 3^{ème} séance.

- Le paiement des ateliers théâtre, des cours des écoles de musique, d'arts plastiques, d'histoire de l'art et de dentelle pourra être échelonné en 3 versements, la totalité de la somme devra être réglée au plus tard 3 mois après l'édition de la facture.

- La tarification des pratiques artistiques pourra être proratisée en cas de vacances prolongées des cours (1 trimestre minimum), du fait de la municipalité

Tarifs non Bailleulois						
Quotient Familial	Ecole Municipale d'Arts Plastiques					
	Cours		Histoire de l'art		Cours + Histoire de l'art	
	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes
000-350	112,00 €	165,00 €	65,00 €	106,00 €	170,00 €	261,00 €
351-550	115,00 €	168,00 €	70,00 €	112,00 €	179,00 €	269,00 €
551-700	119,00 €	172,00 €	75,00 €	117,00 €	188,00 €	279,00 €
701-900	124,00 €	178,00 €	80,00 €	128,00 €	210,00 €	295,00 €
901-1200	133,00 €	186,00 €	85,00 €	138,00 €	213,00 €	314,00 €
1201-1500	142,00 €	196,00 €	90,00 €	144,00 €	228,00 €	329,00 €
1501-1800	153,00 €	206,00 €	95,00 €	149,00 €	244,00 €	345,00 €
1801-2000	165,00 €	218,00 €	100,00 €	154,00 €	261,00 €	362,00 €
2000-2500	178,00 €	231,00 €	110,00 €	160,00 €	284,00 €	380,00 €
2501 et +	192,00 €	245,00 €	115,00 €	165,00 €	304,00 €	400,00 €

Tarifs Bailleulois								
Quotient Familial	Ecole de Musique				Ateliers Théâtre		Ecole de Dentelle	
	Enfants	Adultes + membre HMB	Location instruments *	Pratique collective unique	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes
000-350	21,00 €	42,00 €	32,00 €	14,00 €	21,00 €	42,00 €	21,00 €	42,00 €
351-550	24,00 €	45,00 €	37,00 €	17,00 €	24,00 €	45,00 €	24,00 €	45,00 €
551-700	28,00 €	50,00 €	42,00 €	20,00 €	28,00 €	50,00 €	28,00 €	50,00 €
701-900	34,00 €	55,00 €	48,00 €	26,00 €	34,00 €	55,00 €	34,00 €	55,00 €
901-1200	39,00 €	64,00 €	53,00 €	31,00 €	39,00 €	64,00 €	39,00 €	64,00 €
1201-1500	45,00 €	73,00 €	58,00 €	36,00 €	45,00 €	73,00 €	45,00 €	73,00 €
1501-1800	53,00 €	84,00 €	64,00 €	42,00 €	53,00 €	84,00 €	53,00 €	84,00 €
1801-2000	61,00 €	96,00 €	69,00 €	47,00 €	61,00 €	96,00 €	61,00 €	96,00 €
2000-2500	72,00 €	108,00 €	74,00 €	52,00 €	72,00 €	108,00 €	72,00 €	108,00 €
2501 et +	85,00 €	122,00 €	80,00 €	58,00 €	85,00 €	122,00 €	85,00 €	122,00 €

*Tarif location instruments propriété hors Bailleul : refacturation au prix de la commune propriétaire de l'instrument

Tarifs non Bailleulois								
Quotient Familial	Ecole de Musique				Ateliers Théâtre		Ecole de Dentelle	
	Enfants	Adultes	Pratique unique collective	Location instruments*	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes
000-350	112,00 €	165,00 €	60,00 €	85,00 €	112,00 €	165,00 €	85,00 €	128,00 €
351-550	115,00 €	168,00 €	63,00 €	90,00 €	115,00 €	168,00 €	88,00 €	131,00 €
551-700	119,00 €	172,00 €	67,00 €	96,00 €	119,00 €	172,00 €	92,00 €	135,00 €
701-900	124,00 €	178,00 €	73,00 €	101,00 €	124,00 €	178,00 €	98,00 €	140,00 €
901-1200	133,00 €	186,00 €	81,00 €	106,00 €	133,00 €	186,00 €	106,00 €	149,00 €
1201-1500	142,00 €	196,00 €	91,00 €	112,00 €	142,00 €	196,00 €	113,00 €	158,00 €
1501-1800	153,00 €	206,00 €	101,00 €	117,00 €	153,00 €	206,00 €	120,00 €	169,00 €
1801-2000	165,00 €	218,00 €	113,00 €	122,00 €	165,00 €	218,00 €	128,00 €	181,00 €
2000-2500	178,00 €	231,00 €	126,00 €	128,00 €	178,00 €	231,00 €	138,00 €	194,00 €
2501 et +	192,00 €	245,00 €	140,00 €	133,00 €	192,00 €	245,00 €	151,00 €	208,00 €

*Tarif location instruments propriété hors Bailleul : refacturation au prix de la commune propriétaire de l'instrument

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET D'ARTS DRAMATIQUES

L'école de musique tend à rendre le solfège accessible, plaisant et ludique. Dans cet optique et en remplacement du manuel de formation musicale **il est demandé l'adhésion à une application de formation musicale « Solfy » dont le montant annuel est de 31 € pour chaque adhérent.**

Atelier de pratiques artistiques

L'école municipale de musique et d'arts dramatiques propose des ateliers de pratiques artistiques selon les tarifs suivants :

- Enfant de moins de 12 ans (à date de l'inscription) : 12 € par participant et par séance
- Enfant de plus de 12 ans (à date de l'inscription) et adulte : 15 € par participant et par séance

Atelier Parent/Enfant

L'école municipale de musique et d'arts dramatiques propose des ateliers « Parents/Enfants » selon les tarifs suivants :

- 1 parent (ou son représentant légal) et 1 enfant de 18 mois à 3 ans (à date de l'inscription) : 10 € par séance

CINEMA LE FLANDRIA :

Il est fixé les tarifs suivants :

Catégorie	Tarif TTC pour une séance Projection fim 2D	Tarif TTC pour une séance Projection film 3D	Remarques
Plein	7,00 €	8,00 €	
Réduit	5,50 €	6,50 €	Demandeurs d'emploi, seniors Collégiens, Lycéens, Apprentis et étudiants Allocataires du RSA et leurs ayants droits
Ciné Partage	2,00 €	3,00 €	Tarifification proposée en lien avec les partenaires sociaux
Séances spéciales	4,00 €	5,00 €	Le dimanche à 11h Le mercredi à 18h La première toile
Abonnement particulier ou collectif (CE...)	Abonnement 10 séances à 47 € (dont 2 € de frais de gestion), 1 € est à ajouter en sus par séance en 3D visionnée. La séance revient ainsi à :		
	4,70 € dont 0,30€ de frais de gestion	5,70 € dont 0,30 € de frais de gestion	
Opération nationale	Tarif recommandé par la FNCF	Majoration d'1€	Fête du cinéma Printemps du cinéma Opération Jeunes – de 14 ans Autres opérations nationales
Groupes	4,00 €	5,00 €	Associations, centres de loisirs et scolaires non bailleulois...
Tarif préférentiel	4,00 €	5,00 €	Adhérents de clubs et associations impliquées dans la promotion du cinéma
Établissements scolaires bailleulois Centres de loisirs bailleulois Scolaires inscrits aux dispositifs nationaux d'éducation à l'image	2,50 €	3,50 €	Dispositifs d'éducation à l'image : École et cinéma, Collège au cinéma et Lycéens et apprentis au cinéma :
	2,80 €	3,80 €	Primaires Collèges et lycées
Places offertes par la ville aux lauréats du baccalauréat et du brevet des collèges	2,50 €	3,50 €	1 € est à ajouter en sus par séance en 3D visionnée.
Atelier et intervention	60,00 €		Tarif horaire
Exonéré	0 €	0 €	Accompagnateur de groupe à raison de 1 pour 10 Carte de fidélité (15 cases cochées = 1 place gratuite) Officiels sur invitation Gagnants de concours organisés par la Ville Intervenants bénévoles au cinéma Personnes bénéficiaires d'une exonération distributeur Programmateurs et exploitants Professionnels de salles de cinéma Lauréats du baccalauréat sur présentation de contre-marques (nominatives et à durée limitée), hors séances spéciales et soirées associatives.

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE « Au fil des Mots »

La gratuité, à compter du 1er juillet 2023, de l'adhésion des usagers au réseau de lecture publique.

Remboursement des documents, jeux non restitués ou restitués en mauvais état

CATEGORIES	TARIFS
Livres collection de poche, Revues	9 €
Albums, bandes dessinées	15 €
Romans, documentation Enfants	17 €
Romans, documentation Adultes	26 €
Livres de collection	50 €
Compact-disque simple	20 €
Coffret compact-disques	30 €
DVD	50 €
Jeux	30 €
Pièce de jeu	2 €

Après trois rappels sans retour ni remboursement des documents, le dossier est transmis à la Trésorerie Principale

Si les documents sont rendus après transmission du dossier en Trésorerie, l'emprunteur devra néanmoins régler à la Trésorerie une amende de **9 €** par document pour compenser les charges occasionnées par ces multiples rappels.

Remboursement de cartes perdues

Si un abonné perd sa carte de lecteur informatique, il lui sera réclamé une contribution aux frais de fabrication d'une nouvelle carte à code-barres, d'un montant de **2 €**.

Désherbage de documents

Dans le cadre du renouvellement du fonds documentaire de la médiathèque des opérations de désherbage peuvent avoir lieu de manière ponctuelle aux tarifs suivants :

CATEGORIES	TARIFS
Pour l'achat de 1 Compact-disque	1 €
Pour l'achat de 15 Compact-disques	10 €
Pour l'achat de 1 livre édition de poche	1 €
Pour l'achat de 1 livre édition classique	2 €
Pour l'achat de 1 périodique	1 €
Pour l'achat de 15 périodiques	10 €

MUSÉE BENOÎT-DE-PUYDT, ÉCOLE DENTELLIERE ET PATRIMOINE – RÉGIE DE RECETTES

À la suite de l'**arrêté A19_1327 du 11/09/2019**, qui transfère l'encaissement de la participation des usagers aux visites touristiques de l'école de dentelle sur la régie de recette du musée Benoît-De-Puydt, nouvelle modification des tarifs pour les deux équipements.

Il est fixé des règles et tarifs suivants :

1. Entrée individuelle gratuite pour tous les usagers et pour les structures bailleuloises

2. Visite guidée groupes adultes (de 6 à 25 personnes) : 50 €

3. Groupes jeune public, collégiens, lycéens et publics spécifiques

- Visite guidée (jusqu'à 20 participants) : **30 €** pour les établissements scolaires, culturels ou médicaux extérieurs à Bailleul.
- Visite guidée suivie d'un atelier d'arts plastiques (jusqu'à 20 participants) : **80 €** pour les établissements scolaires, culturels ou médicaux extérieurs à Bailleul.

4. Ateliers et Stages enfants

5 € par participant et par séance

5. Ateliers et Stages ados / adultes

15 € par participant et par séance

6. Visites guidées, Événements et animations culturelles, hors manifestations nationales

5 € par personne et par séance

Entrée gratuite pour les participants de moins de 6 ans

7. Remboursement d'ateliers, de visites, de stages ou d'événements culturels

En cas d'annulation d'ateliers, de stages ou d'événements culturels pour motifs suivants : quota de participants insuffisant, indisponibilité de l'animateur ou du guide, circonstance exceptionnelle ou imprévue entraînant la fermeture des équipements, la participation financière des participants sera remboursée intégralement.

Toute réservation de groupe non-annulée dans un délai minimal de 24 heures en amont de la visite sera facturée.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence des participants pour toute prestation réglée en amont.

8. Vente de publications internes et produits boutique

- Livret de visite : 3€
- Petits catalogues des collections permanentes et expositions temporaires : 7€
- Catalogues des collections permanentes et expositions temporaires : 12 €
- Publications scientifiques : 30 €
- Cartes postales, badges (37mm) : 1 €
- Magnets (37mm), badges (56mm), stylo, porte-clés : 2€
- Magnets (56mm), décapsuleurs (56mm), écocup, gommes, cahiers : 3 €
- Livre « Bailleul, ville reconstruite » : 3 €
- Livre « S comme Sirènes » : 3 €
- Livre « Tout comprendre Mélusine », Geste Édition : 4,90 €
- Affiches, petites figurines : 5 €
- Carte Réseau Points Nœuds : 7 €
- Tote bags : 7 €
- Mugs : 8 €
- Livre « Mélusine, la fée bâtisseuse » (conte d'Anastasia Ortenzo, dessin de Camille Perrochet) : 10,90 €
- Livre « Bailleul en dentelles » : 12 €
- Livre « Pharaon De Winter » : 12 €
- Livre « Marie Goussé » : 20 €
- Livre « ...des trames du temps. Marie Goussé » : 18 €
- Catalogue « De Delft à Desvres » : 12 €
- NB : Alignement du tarif sans déficit au regard du nombre d'exemplaires mis en vente.
- Catalogue « Maison de collectionneur » : 12 €
- Catalogue « Le Chant des Ondes » : 12 €
- Affiches "Bailleul" : Tarif unitaire : 8 € - lot de 5 affiches : 35 €
- un étui tube cartonné : 2 €

9. Tarif revendeur

Remise de 10% au revendeur des publications internes et des produits boutique internes et non conventionnés.

10. Produits gratuits

Pour chaque produit interne et non conventionné, 20% sur le total facturé seront laissés gratuits.

Ces produits seront réservés :

- aux partenaires en échange de leur collaboration,
- aux services culturels de la ville de Bailleul et institutions régionales
- à l'équipe du musée et aux agents de la Ville de Bailleul ayant contribué à son édition,
- à titre d'échange de publications/catalogues/ouvrages scientifiques avec d'autres structures muséales et culturelles,
- à nos mécènes,
- aux participant.e.s à des jeux concours organisés par le musée ou la maison de la dentelle.

11. Remises sur les ventes

Dans un délai de 5 ans après l'édition d'un produit, celui-ci pourra être remis de 50% de son prix initial.

Une affiche sera offerte pour l'achat de 2 affiches "Bailleul".

12. Billeterie de spectacles

Dans le cadre de la programmation culturelle de la ville dans et hors les murs, une tarification de billetterie sera appliquée.

Pour les spectacles se déroulant dans des espaces de diffusion partenaires, le tarif est celui appliqué par le lieu organisateur du spectacle ou concert.

Pour les spectacles organisés par la Ville :

- Tarif réduit : 3 €
- Tarif séance spéciale : 5 €
- Tarif plein : 10 €

13. Accueil de tournage – FILM FRIENDLY

En 2023, la Ville de Bailleul a adhéré au réseau "Film friendly", animé par Pictanovo, par la délibération n°23/006.

En vue de l'accueil de tournage sur le territoire de la commune, il convient de fixer les droits d'occupation temporaire du domaine public.

1- tournage en décor intérieur (bâtiment public) et/ou sur la voie publique avec perturbation de la circulation

CINEMA - FICTION TV - PUBLICITE			
	Equipe technique		
	moins de 30	de 30 à 50	plus de 50
Tournage journée semaine (8h à 20h)	500 €	800 €	1000 €
Tournage nuit (20h à 8h) / dimanche / jour férié	800 €	1000 €	1300 €
Forfait journée d'occupation sans activité de production (sur 24h)	100 €	150 €	200 €
Forfait journée montage / démontage (sur 24h)	250 €	400 €	500 €

EMISSION DE FLUX			
	Equipe technique		
	moins de 30	de 30 à 50	plus de 50
Tournage journée semaine (8h à 20h)	400 €	600 €	800 €
Tournage nuit (20h à 8h) / dimanche / jour férié	640 €	960 €	1280 €
Forfait journée d'occupation sans activité de production (sur 24h)	80 €	120 €	160 €
Forfait journée montage / démontage (sur 24h)	200 €	320 €	400 €

FORMAT COURT ET FORMAT WEB - CLIP AUTOPRODUIT			
	Equipe technique		
	moins de 30	de 30 à 50	plus de 50
Tournage journée semaine (8h à 20h)	140 €	200 €	260 €
Tournage nuit (20h à 8h) / dimanche / jour férié	210 €	300 €	390 €
Forfait journée d'occupation sans activité de production (sur 24h)	35 €	50 €	65 €
Forfait journée montage / démontage (sur 24h)	70 €	100 €	130 €

PHOTOS ARTISTIQUES			
	Equipe technique		
	moins de 30	de 30 à 50	plus de 50
Tournage journée semaine (8h à 20h)	70 €	100 €	130 €
Tournage nuit (20h à 8h) / dimanche / jour férié	105 €	150 €	195 €
Forfait journée d'occupation sans activité de production (sur 24h)	18 €	25 €	33 €
Forfait journée montage / démontage (sur 24h)	35 €	50 €	65 €

2. Tournage en décor extérieur (espaces verts, voie publique sans entrave à la circulation, équipements sportifs)

CINEMA - FICTION TV - PUBLICITE			
	Equipe technique		
	moins de 30	de 30 à 50	plus de 50
Tournage journée semaine (8h à 20h)	350 €	500 €	650 €
Tournage nuit (20h à 8h) / dimanche / jour férié	525 €	750 €	975 €
Forfait journée d'occupation sans activité de production (sur 24h)	90 €	125 €	160 €
Forfait journée montage / démontage (sur 24h)	180 €	250 €	320 €

EMISSION DE FLUX			
	Equipe technique		
	moins de 30	de 30 à 50	plus de 50
Tournage journée semaine (8h à 20h)	280 €	400 €	520 €
Tournage nuit (20h à 8h) / dimanche / jour férié	420 €	600 €	780 €
Forfait journée d'occupation sans activité de production (sur 24h)	70 €	100 €	130 €
Forfait journée montage / démontage (sur 24h)	140 €	200 €	260 €

FORMAT COURT ET FORMAT WEB - CLIP AUTOPRODUIT			
	Equipe technique		
	moins de 30	de 30 à 50	plus de 50
Tournage journée semaine (8h à 20h)	70 €	100 €	130 €
Tournage nuit (20h à 8h) / dimanche / jour férié	100 €	150 €	200 €
Forfait journée d'occupation sans activité de production (sur 24h)	20 €	30 €	40 €
Forfait journée montage / démontage (sur 24h)	35 €	50 €	65 €

PHOTOS ARTISTIQUES			
	Equipe technique		
	moins de 30	de 30 à 50	plus de 50
Tournage journée semaine (8h à 20h)	50 €	70 €	90 €
Tournage nuit (20h à 8h) / dimanche / jour férié	75 €	100 €	130 €
Forfait journée d'occupation sans activité de production (sur 24h)	15 €	20 €	25 €
Forfait journée montage / démontage (sur 24h)	25 €	35 €	45 €

DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

CONCESSIONS DANS LES CIMETIÈRES – TARIFS

CONCESSIONS SEPULCRALES - NATURE ET DUREE	TARIFS EN € TTC
CONCESSIONS DE TERRAIN	
Concessions temporaires de 15 ans	
- Concession 1 m ²	180 €
- Concession 2,5 m ² et 3 m ²	360 €
Concessions temporaires de 30 ans	
- Concession 1 m ²	300 €
- Concession 2,5 m ² et 3 m ²	600 €
CONCESSIONS DE TERRAIN POUR CAVURNE	
- Concession temporaire de 15 ans	
- Terrain nu	180 €
- Terrain avec caverne pouvant contenir 4 urnes	480 €
- Concession temporaire de 30 ans	
- Terrain nu	300 €
- Terrain avec caverne pouvant contenir 4 urnes	720 €
CONCESSIONS DE CASE DE COLUMBARIUM (plaque de façade en granit fournie)	
Capacité 2 urnes	
- Concession temporaire de 15 ans	360 €
- Concession temporaire de 30 ans	600 €
Capacité 3 urnes	
- Concession temporaire de 15 ans	480 €
- Concession temporaire de 30 ans	840 €

CONCESSIONS SEPULCRALES	
NATURE ET DUREE	TARIFS EN € TTC
CREMATION	
- Plaque pour le Jardin du Souvenir : uniquement en cas de reprise de concession	36 €
CAVEAU D'ATTENTE	
- Droit d'entrée en caveau d'attente	36 €
- Redevance journalière d'occupation du caveau d'attente	4 €
VENTE DE MONUMENTS D'OCCASION (Conformément à la délibération n° 16/121 du 12/12/2016)	
- Caveau	Entre 240 et 480 €
- Monument (pierre tombale recouvrant le caveau)	Entre 480 et 960 €
- Ensemble complet	Entre 600 et 1 200 €
- Objets funéraires (à l'unité)	Entre 6 et 36 €

Pour les concessions de terrain d'une superficie supérieure à 3 m², il sera appliqué le tarif au m² pour tout m² supplémentaire.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

TARIFICATION – INTERVENTIONS MUTUALISEES DE LA MAIN D'OEUVRE MUNICIPALE

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe, prévoit une évolution de la carte communale et des intercommunalités.

Ce texte encourage les collectivités et les établissements publics à mutualiser leurs services dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint.

Dans ce cadre, la Ville souhaite développer à l'échelle du territoire communal (Hôpital de Bailleul, EPSM, ...) et intercommunal (Communauté de Communes de Flandre Intérieure, syndicats, ...) un partenariat qui marque les prémices du futur schéma territorial de mutualisation et valorise ainsi la main d'œuvre municipale.

Au regard de sa technicité et de sa disponibilité au cours de l'année compte tenu du plan de charges des services, l'agent peut être mobilisé, sur la base du volontariat, sur des opérations de travaux extérieures à l'Administration.

En contrepartie, la Ville facturera l'intervention auprès de l'entité publique bénéficiaire sur la base d'un état récapitulatif des heures travaillées et des fournitures mises en œuvre.

Le taux horaire de la main d'œuvre municipale, englobant l'ensemble des charges liées à la mise à disposition est fixé à 30,00 € (trente euros) TTC. Les fournitures utilisées sont facturées quant à elles à leur coût d'achat.

ESPACE PART'AGE JOSEPHINE BAKER

1- L'adhésion

Pour participer aux activités et services de l'Espace Part'âge Joséphine Baker une adhésion est obligatoire.

Période	Tarif unitaire Foyer	Tarif unitaire minima sociaux*	Tarif unitaire Association
De janvier à décembre	20 €	10€	80 €
De septembre à décembre**	10 €	5€	40€

*Une tarification modulée est appliquée pour les allocataires de mini sociaux (RSA, AAH, ASS, ASI, ASPA, ADA) afin d'être accessible à tous.

**Le tarif dégressif en fin d'année civile est proposé pour ne pas freiner les nouvelles adhésions sur cette période, tout en encourageant une dynamique d'adhésion continue. Il est applicable uniquement pour les usagers qui prennent une adhésion sur la période définie.

2- Les activités (hors ALSH ados et hors EAJE)

Les activités sont gratuites pour les adhérents, cependant une participation reste obligatoire pour les sorties extérieures.

Détail de la grille tarifaire (en fonction du Quotient Familial) :

Quotient Familial	Prestation sans transport		Transport sans prestation		Prestation + Transport	
	Bailleulois	Non-Bailleulois	Bailleulois	Non-Bailleulois	Bailleulois	Non-Bailleulois
0-350	1.10 €	1.65 €	4.10 €	6.15 €	5.20 €	7.80 €
351-550	1.20 €	1.80 €	4.30 €	6.45 €	5.50 €	8.25 €
551-700	1.40 €	2.10 €	4.65 €	7.00 €	6.05 €	9.10 €
701-900	1.70 €	2.55 €	5.15 €	7.80 €	6.85 €	10.30 €
901-1200	2.10 €	3.15 €	5.80 €	8.70 €	7.90 €	11.85 €
1201-1500	2.60 €	3.90 €	6.60 €	9.90 €	9.20 €	13.80 €
1501-1800	3.20 €	4.80 €	7.55 €	11.40 €	10.75 €	16.15 €
1081-2000	3.90 €	8.85 €	8.65 €	13.00 €	12.55 €	18.85 €
2001-2500	4.70 €	7.05 €	9.90 €	14.85 €	14.60 €	21.90 €
2501 et +	5.60 €	8.40 €	11.30 €	16.95 €	16.90 €	25.35 €

Afin d'établir la facturation, le dossier d'inscription devra obligatoirement comporter le bulletin d'adhésion et une attestation de la CAF de moins de 3 mois indiquant le quotient familial.

3- Conditions particulières pour toutes ces activités :

• **Modalités d'annulation des réservations et de remboursement**

En cas d'annulation de l'activité ou d'absence de l'adolescent pour l'un des motifs suivants : raison médicale, déménagement, participation à un stage ou à une activité organisée par l'Éducation nationale ou événement exceptionnel (décès, accident, intempéries, cause nationale, etc.), les prestations réservées et non consommées pourront être annulées.

Selon la situation, la régularisation sera effectuée : par déduction du montant correspondant sur la facture suivante (avoir), lorsque l'enfant fréquente régulièrement les activités périscolaires ou extrascolaires ; ou, à défaut, par remboursement des sommes correspondantes.

- Dans le cas où l'utilisateur est dans l'impossibilité de fournir une attestation de quotient familial de la CAF, il devra fournir une copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus du foyer (les représentants légaux) pour le calcul du quotient familial.
- Le tarif est calculé à partir du Quotient Familial établi par la CAF, sous réserve de la transmission de l'attestation CAF ou de l'autorisation de consultation du compte CAF famille, ou calcul assimilé (feuilles d'imposition, MSA) ; la mise à jour est effectuée au 1er du mois suivant la réception des documents précités.
- Les agents communaux bénéficieront du tarif « Bailleullois » au titre de leur résidence administrative.
- Pour les bailleulois, la gratuité est accordée à partir du 4ème enfant, à condition que le foyer de référence se situe dans les cinq premières tranches (Quotient familial entre 0 et 1 200 €).
- Pour les enfants de moins de 5 ans, la gratuité de la sortie sera accordée dans le cas où le prestataire propose une entrée gratuite pour cette tranche d'âge.
- Les enfants hébergés dans les familles d'accueils bailleuloises, les enfants des familles réfugiées hébergées dans les familles bailleuloises, ainsi que les familles demeurant sur le Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile bénéficieront d'un avantage tarifaire correspondant à la tranche 1 (Quotient familial entre 0 et 350 €) des tarifs bailleulois.
- Les familles installées sur l'aire d'accueil des gens du voyage, les familles de forains et du cirque dont les enfants sont scolarisés sur la commune bénéficient des tarifs applicables aux familles bailleuloises pendant la durée de leur séjour sur présentation d'une attestation ou reçu de placement.
- Les enfants hébergés dans des structures adaptées bailleuloises bénéficieront d'un avantage tarifaire correspondant à la tranche n°1 (Quotient familial entre 000 – 350 €) des tarifs bailleulois.
- Les enfants hébergés dans des structures adaptées non-bailleuloises bénéficieront d'un avantage tarifaire correspondant à la tranche n°1 (Quotient familial entre 000 – 350 €) des tarifs non bailleulois.

4- Activité « centre de loisirs ados » (ALSH pendant les vacances scolaires)

Il est fixé les règles et tarifs suivants :

- **Modalités d'annulation des réservations et de remboursement**

En cas d'absence de l'adolescent pour l'un des motifs suivants : raison médicale, déménagement, participation à un stage ou à une activité organisée par l'Éducation nationale, ou événement exceptionnel (décès, accident, intempéries, cause nationale, etc.), les prestations réservées et non consommées pourront être annulées.

Selon la situation, la régularisation sera effectuée : par déduction du montant correspondant sur la facture suivante (avoir), lorsque l'enfant fréquente régulièrement les activités périscolaires ou extrascolaires ; ou, à défaut, par remboursement des sommes correspondantes.

- Toute activité commencée est due.
- Le tarif est calculé à partir du Quotient Familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales sous réserve de la transmission de l'attestation CAF ou de l'autorisation de consultation du compte CAF famille au service des régies, ou calcul assimilé (feuille d'imposition, MSA) ; la mise à jour est effectuée le 1er du mois suivant la réception des documents précités.
- Les enfants des agents communaux et du CCAS bénéficient du tarif bailleullois au titre de leur résidence administrative.

- Pour les bailleulois, la gratuité est accordée, au travers du CCAS, à partir du 4^e enfant, à condition que le foyer de référence se situe dans les 5 premières tranches (quotient familial entre 0 et 1200€).
- Les enfants des familles installées sur l'aire d'accueil des gens du voyage, les enfants des familles hors communes inscrits en classe ULIS ou en classe UEMA (considérées comme classes de secteur), ainsi que les enfants des familles de forains et du cirque scolarisés sur la commune bénéficient des tarifs applicables aux familles bailleuloises pendant la durée de leur séjour sur présentation d'une attestation ou d'un reçu de placement.
- Les enfants hébergés dans les familles d'accueil bailleuloises, les enfants des familles réfugiées hébergées dans les familles bailleuloises, ainsi que les enfants des familles demeurant sur le Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile, bénéficieront d'un avantage tarifaire correspondant à la tranche 1 (quotient familial entre 0 et 350€).
- Dans le cadre des accueils péri-loisirs du soir le 3^e retard constaté lors des périodes d'accueils de loisirs ados fera l'objet d'une facturation forfaitaire de 6,50 euros par enfant et par retard.
- Cas exceptionnel : en cas de survenue de pandémie telle que la COVID-19 ou tout autre événement exceptionnel d'ampleur nationale entraînant la fermeture des accueils de loisirs, les réservations péri-loisirs et extrascolaires ne seront pas facturées.

Règles de fonctionnement des accueils de loisirs ados :

- Afin de répondre au plus près aux besoins des jeunes des accueils de loisirs ados se déroulant pendant les vacances scolaires, ces derniers fonctionneront à la demi-journée ; cet accueil plus souple et attractif apparaît plus adapté au public adolescent.
- Lors des centres de loisirs, les animateurs accueillent matin et soir les ados avant et après les horaires des centres. Les accueils péri-loisirs fonctionnent le matin de 07h30 à 09h00 et l'après-midi de 17h00 à 18h30.

Tarification des accueils de loisirs ados (pendant les vacances scolaires) :

Tarifs Bailleulois				
Quotient familial	Restauration extrascolaire	Accueil péri-loisirs matin et soir	Accueil de loisirs ados demi-journée	Nuitée camping
000-350	0,52€	0,62€	1,19€	2,58€
351-550	0,83€	0,72€	1,34€	2,74€
551-700	1,03€	0,88€	1,55€	2,89€
701-900	1,44€	1,03€	1,86€	3,10€
901-1200	1,65€	1,19€	2,27€	3,35€
1201-1500	2,06€	1,39€	3,74€	3,61€
1501-1800	2,48€	1,60€	3,20€	3,92€
1801-2000	2,89€	1,86€	3,72€	4,23€
2001-2500	3,10€	2,22€	4,23€	4,53€
2501 et plus	3,41€	2,58€	4,75€	5,06€

Tarifs Non Bailleulois				
Quotient familial	Restauration extrascolaire	Accueil péri-loisirs matin et soir	Accueil de loisirs ados demi-journée	Nuitée camping
000-350	3,61€	3,10€	6,19€	8,26€
351-550	3,77€	3,20€	6,30€	8,36€
551-700	3,92€	3,35€	6,40€	8,52€
701-900	4,08€	3,51€	6,60€	8,67€
901-1200	4,23€	3,72€	7,00€	8,93€
1201-1500	4,39€	4,23€	7,33€	9,19€

1501-1800	4,54€	4,75€	7,64€	9,50€
1801-2000	4,70€	5,26€	8,05€	9,81€
2001-2500	4,85€	5,78€	8,57€	10,22€
2501 et plus	5,68€	6,30€	9,09€	10,63€

5- Tarif pour l'établissement d'accueil des jeunes enfants de la petite crèche

L'espace Part'âge Joséphine Baker dispose d'un service d'accueil pour les jeunes enfants dénommé petite crèche. Les services proposés aux familles sont soumis à une tarification réglementée par le conventionnement de l'établissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

C'est pourquoi les tarifs en vigueur au sein de l'établissement sont ceux établis par la Caisse d'Allocations Familiales actualisés à la date de facturation.